



a chronique **Ovine**

Semaine 6 du 7 février 2020

Résistance aux antiparasitaires : les résultats dans 7 élevages



Dans 7 élevages situés en Haute-Vienne et au nord de la Corrèze, les 6 matières actives contre les strongles gastro intestinaux ont été testées : fenbendazole, lévamisole, moxidectine, ivermectine, monepantel et closantel (sur haemonchus). A partir des 980 analyses de crottes réalisées, cette étude¹ donne un aperçu de l'état des résistances. Et les résultats confirment ceux obtenus récemment dans d'autres départements. Tous les élevages montrent une

résistance au benzimidazole. Dans l'un d'entre eux, le nombre d'œufs de strongles est même supérieur après le traitement. Cela signifie que cette matière active ne peut plus être utilisée ni chez les agneaux ni chez les brebis, ce type de résistance étant irréversible.

Des résistances au lévamisole

Le lévamisole montre également des signes de moindre efficacité dans quatre élevages sur sept. Tout ou partie des trois principales espèces de strongles ne sont plus éliminées après le traitement. Cela signifie que le traitement doit être adapté à la saison et également à l'élevage. Enfin, la moxidectine est en passe de devenir moins efficace dans l'un des élevages. Quant aux autres matières actives testées, elles éliminent plus de 95 % des oeufs lors du traitement. Leur efficacité n'est donc pas remise en cause mais les bonnes pratiques de traitement (alternance des matières actives, posologie adaptée....) restent indispensables.

¹étude conduite par l'Ecole Vétérinaire de Toulouse en collaboration avec des organisations de producteurs et le CIIRPO

Photo semaine 6-2020 : Si vous avez observé un échec de traitement, contactez votre vétérinaire pour réaliser un test d'efficacité
CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)